2015

Pour ma mutuelle,

je sais où je vais ...

mis SANTÉ

en toute simplicité,
en toute liberté.





Bienvenue

dans vos années mis

mis SANTÉ, conjugue la **simplicité** pour vous offrir une gamme de garanties simples et adaptées aux désirs de chacun à l'**efficacité** avec des remboursements coordonnés, un service étendu de tiers payant national, une vraie **liberté** dans la gestion de votre contrat et l'inclusion de prestations automatiques présentant une vraie **utilité** dans votre vie quotidienne.

Tout simplement.

L'équipe mis SANTÉ

mis SANTÉ

c'est bon de savoir où l'on va ...

➔ Une gamme de garanties adaptées à votre nouvelle vie :



➔ Une couverture immédiate

- **Un tiers payant national**
  Avec votre carte tiers payant, vous n'avez pas d'avance d'argent à faire en pharmacie, chez le radiologue, au laboratoire et chez la plupart des auxiliaires médicaux.
- **Des démarches de remboursements simplifiées**
  Grâce à des accords avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

➔ Des paiements fractionnés sans frais supplémentaires

➔ Des assurances pour une protection globale

Pour compléter vos garanties santé, mis SANTÉ vous fait bénéficier de prestations supplémentaires : assistance à domicile, RCIA, assistance à l'étranger ...

➔ Pas de questionnaire santé

Et aussi :

➔ des assurances complémentaires pour votre logement et votre voiture (voir détails page 5 et 6).

Côté remboursements,

tout est clair …

Prestations valables dans le respect au parcours de soins. Tous nos remboursements incluent le remboursement de la Sécurité Sociale et sont basés sur les taux et les tarifs de responsabilité de la Sécurité Sociale en vigueur au 31/05/2014.

	Sécurité Sociale Taux au 31/05/2011	Simpliciti	Faciliti	Securiti	Harmoni
Hospitalisation					
Tous actes et soins	80 à 100%	100%	100%	100%	100%
participation assuré 18 € sur hospitalisations › à 30 jours et sur actes et soins › à 120 €		Oui	Oui	Oui	Oui
Actes et soins suite à un accident		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait journalier hospitalier [1]		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Indemnité chambre individuelle [2]			8,00 €/j	8,00 €/j	30,00 €/j
Pharmacie					
Vignettes blanches	65%	100%	100%	100%	100%
Vignettes bleues	30%	100%	100%	100%	100%
Consultations – Visites [3]					
Généraliste ou Spécialiste (parcours de soins)	70%	**85%**	**100%**	**100%**	**130%**
Généraliste ou Spécialiste (hors parcours de soins)	30%	30%	30%	30% + 30%	30% + 30%
Actes de chirurgie (sans hospitalisation)	70%	**85%**	**100%**	**100%**	**130%**
Si actes › à 91 €	100%	**100%**	**100%**	**100%**	**130%**
Dentaire					
Soins	70%	**90%**	**100%**	**100%**	**130%**
Prothèses remboursables par la SS	70%	**90%**	**100%**	**100%**	**130%**
Forfait supplémentaire [4]				**60 €**	**100 €**
Orthodontie, enfants moins de 16 ans	100%	100%	100%	100%	130%
Prothèses non remboursables par la SS [4]				**80 €**	**140 €**
Optique	60%	**90%**	**100%**	**130%**	**130%**
Forfait supplémentaire [4]				**105 €**	**160 €**
Radiologie (parcours de soins)	70%	**85%**	**100%**	**100%**	**130%**
Radiologie (hors parcours de soins)	30%	**30%**	**30%**	**30% + 30%**	**30% + 30%**
Prothèses, orthèses	60%	**85%**	**100%**	**100%**	**130%**
Analyses, orthoptie, orthophonie, soins infirmiers, kinésithérapie	60%	**85%**	**100%**	**100%**	**130%**
Transports, thermalisme	65%	**85%**	**100%**	**100%**	**130%**
Actes de prévention					
Détartrage dentaire annuel		1	1	1	1
Vaccins		0 à 100%	100%	100%	100%
Bilan du langage oral [5]		Oui	Oui	Oui	Oui
Tiers payant national		Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance à domicile		Oui	Oui	Oui	Oui
Forfait naissance [6]				200 €	250 €
Forfait contraception (pilule, patch, anneau) [7]				50 €	60 €
Forfait tabac stop [7]			40 €	60 €	120 €
Forfait prothèses auditives [7]				150 €	160 €
Forfait bien être					
Psychologue [8]			10 €/consultation	12 €/consultation	15 €/consultation
Acupuncture [9]			10 €/séance	12 €/séance	15 €/séance
Ostéopathie [10]			12 €/séance	14 €/séance	20 €/séance
Risques quotidiens RCIA		Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Sauf psychiatrie, neuropsychiatrie, centres d'éducation spécialisés limités à 50 jours par personne et par an. (2) Dans la limite de 21 jours par hospitalisation sur présentation de factures. (3) Consultations neuro psychiatriques limitées à 40 par personne et par an. (4) Dans la limite des frais engagés et fractionnables dans l'année. (5) Le bilan du langage oral est pris en charge dans le cadre des actes de prévention sur enfant de moins de 14 ans. (6) Pour bénéficier du forfait naissance, l'adhérent doit justifier d'au moins 10 mois d'adhésion aux garanties securiti ou harmoni .(7) Forfaits annuels dans la limite des frais engagés et fractionnables dans l'année. (8) Forfait limité à cinq consultations dans l'année. (9) Forfait limité à 3 séances dans l'année. (10) Forfait limité à 2 séances dans l'année.

Pour les prix

place à la modération !

Une cotisation annuelle, un règlement mensuel
Vous pouvez choisir de mensualiser votre cotisation sans frais supplémentaires.

Des avantages pour les familles
Exonération de la cotisation pour le 3ème enfant et les suivants.

Des avantages pour les travailleurs non salariés
mis SANTÉ permet aux travailleurs indépendants non salariés, professions libérales, grâce à l'adhésion à l'ANIP (association loi 1901) de bénéficier des avantages de la loi Madelin.

Qui peut adhérer ?

- Toute personne qui en France relève d'un régime de Sécurité Sociale.
- Le conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS ou enfants à charge (si l'un des deux parents est adhérent) considérés comme ayants droit en matière de Sécurité Sociale (une cotisation par membre). Chaque ayant droit doit adhérer à la même garantie que le membre participant.

Le Crédit d'Impôt ou l'Aide à la Mutualisation

Qu'est ce que le Crédit d'Impôt / Aide à la Mutualisation?
Il s'agit d'une aide à la mutualisation qui se traduit par un droit à réduction sur la cotisation de votre complémentaire mis qui varie en fonction de l'âge des membres du foyer.

Qui en a le droit?
Toute personne dont les ressources mensuelles ne dépassent pas 972,50 € pour une personne (plafond de ressources au 01/07/2014).

Comment l'obtenir?
Si vous remplissez ces conditions, la démarche est la même que pour la CMU ; constituez votre dossier, envoyez le à la CPAM à réception de votre attestation, transmettez-la à mis en même temps que vous choisissez la formule de complémentaire qui vous convient. Même si vous avez déjà adhéré à une garantie mis, vous pouvez bénéficier du Crédit d'Impôt.

Attention, le Crédit d'impôt ou l'Aide à la mutualisation ne concerne pas la garantie Simpliciti.

Durée d'une garantie

L'adhésion vient à échéance le 31 décembre de chaque année. Elle se reconduit tacitement au 1er janvier de l'année suivante.

Prise d'effet des garanties

- Le 1er jour du mois de la signature du bulletin d'adhésion.

Tarifs mensuels en euros :

Tranche d'âge*	Simpliciti	Faciliti	Securiti	Harmoni
Enfants	9,91 €	16,81 €	20,35 €	31,38 €
18 à 28 ans	16,60 €	23,56 €	33,84 €	51,41 €
29 à 35 ans	16,92 €	28,06 €	35,34 €	54,84 €
36 à 40 ans	17,67 €	31,38 €	36,52 €	56,01 €
41 à 45 ans	18,74 €	33,63 €	38,77 €	59,33 €
46 à 50 ans	20,99 €	38,13 €	44,13 €	68,33 €
51 à 55 ans	25,38 €	42,52 €	53,12 €	80,11 €
56 à 60 ans	27,85 €	46,05 €	56,76 €	82,47 €
61 à 65 ans	32,13 €	52,48 €	63,19 €	92,11 €
66 à 70 ans	37,49 €	59,98 €	72,83 €	103,89 €
71 à 75 ans	42,84 €	68,54 €	83,54 €	116,74 €
76 à 80 ans	49,27 €	78,18 €	95,32 €	130,66 €
+ de 80 ans	59,98 €	94,25 €	114,60 €	154,22 €

Tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2015.
* Changement de tranches d'âges : il a lieu le 1er janvier de l'année de votre anniversaire.

Délai de stage

- Pas de délai de stage pour les anciens adhérents de MEP si l'adhésion est prise au plus tard le 31 décembre de la même année.
- Pas de délai de stage si l'adhérent était couvert par un organisme assurant des prestations complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances...), moins de deux mois avant la date d'adhésion.
- Pas de délai de stage en cas d'accident survenu à l'adhérent. Si l'adhérent n'était pas couvert par un organisme assurant des prestations complémentaires à l'assurance maladie (mutuelles, sociétés d'assurances...), un délai de stage de trois mois lui sera imposé pour bénéficier des prestations liées à l'hospitalisation et aux forfaits optiques et dentaires.

Résiliation

La démission est donnée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée contre décharge. Elle doit être adressée pour le 31 octobre au plus tard, pour une résiliation au 31 décembre.

Les seuls cas où une résiliation est acceptée en cours d'année sont les suivants :

- une complémentaire est imposée par l'employeur
- reprise d'études
- mise en place d'une aide médicale gratuite (CMU)
- départ du territoire français (hors vacances)

La preuve de cet événement doit être fournie par l'adhérent dans les 3 mois. La résiliation sera effective le dernier jour du mois où la demande a été effectuée. Toute résiliation en cours d'année pour un autre motif (changement de situation familiale, d'adresse, de régime de Sécurité Sociale) est refusée.

Votre mutuelle en pratique

remboursements : mode d'emploi



→ Tiers payant national :

Avec votre carte de Tiers payant vous n'avez pas d'avance d'argent à faire en pharmacie, chez le radiologue, au laboratoire et auxiliaires médicaux.

→ Remboursements simplifiés et rapides :

Dans la plupart des cas, vous n'avez aucune démarche à effectuer pour recevoir le remboursement de la part mutuelle, votre centre de Sécurité Sociale nous adressant directement le relevé de vos prestations pour le remboursement de la part mutuelle.

→ Paiement fractionné :

Vous pouvez payer votre cotisation en plusieurs fois sans frais supplémentaires avec des prélèvements à date fixe.

→ Demande de changement de garantie sur simple appel :

Sur simple appel téléphonique vous pouvez changer de garantie quand vous le souhaitez.

Prestations

automatiques mis SANTÉ *

→ Assistance à domicile :

- En cas d'hospitalisation supérieure à 5 jours et/ou d'immobilisation, organisation et prise en charge de 12 heures d'aide ménagère à domicile sur simple appel téléphonique.
- Service d'information par téléphone sur les précautions d'hygiène nécessaires avant un voyage, la vaccination, la situation endémique locale ...



→ Assistance à l'étranger :

- A l'étranger, organisation et prise en charge de l'évacuation d'urgence vers la structure médicale adaptée la plus proche, et si besoin, le rapatriement sanitaire vers le pays d'origine dans le cadre d'une hospitalisation grave ou d'une rééducation.

→ Responsabilité Civile :

- Elle vous couvre si vous êtes responsable d'un dommage dans le cadre de votre vie privée, vos activités sportives ...

→ Individuelle Accident :

- Vous êtes couvert(e) si vous êtes victime d'un accident.

* Voir notice d'informations.

Assurances
auto et habitation

Nous négocions les prix, vous en profitez ...

En tant qu'adhérent **mis** SANTÉ, vous bénéficiez de tarifs exceptionnels sur des assurances de qualité, spécialement conçues pour ceux qui entrent dans la vie active.

➔ Assurance habitation

Notre cabinet de courtage en assurances s'engage à négocier pour vous des tarifs et des garanties sur mesure, avec des compagnies d'assurances réputées pour leur expérience.

➔ Assurance auto et 2 roues

Les formules auto et 2 roues que nous proposons :

- Tiers :
  Pour être assuré au minimum légal, et vous couvrir pour les dommages que vous pouvez occasionner à un tiers avec votre véhicule.
- Tiers + vol, incendie et bris de glaces :
  C'est l'assurance au tiers complétée des garanties vol, incendie et bris de glaces de votre véhicule.
- Tous Risques :
  L'assurance complète, avec les garanties "dommages tous accidents" et vandalisme.

BOTTICELLI COURTAGE - SARL de courtage d'assurance au capital de 6000 € - RCS Marseille 489 270 579 - Code APE 6622 Z.
Siège social : Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20. N° ORIAS : 07 008 727.

Informations & souscriptions :



- Par courrier :
  BOTTICELLI Courtage
  Tour Méditerranée
  65 avenue Jules Cantini
  13298 Marseille Cedex 20
- Sur internet :
  www.mis-sante.fr rubrique **assurances**
- Par téléphone :
  04 26 317 904 numéro non surtaxé
  du lundi au vendredi
  de 9h00 jusqu'à 19h

Vos accueils mis SANTÉ

- **Aix-en-Provence**
  2 rue Reine Jeanne
  13100 Aix-en-Provence
- **Marseille**
  176 boulevard Baille
  13005 Marseille
- **Montpellier**
  20 avenue du Docteur Pezet
  34090 Montpellier
- **Nice**
  42 rue du Maréchal Joffre
  06000 Nice

Horaires d'ouverture : de 10h30 à 16h30

Nous contacter :

- Par courrier et/ou accueil physique :
  mis SANTÉ
  Tour Méditerranée
  65 avenue Jules Cantini
  13298 Marseille Cedex 20
- Sur internet :
  www.mis-sante.fr
- Par téléphone :
  04 26 317 910 numéro non surtaxé
  du lundi au vendredi
  de 9h00 à 17h00



en toute simplicité,
en toute liberté.

